



Seine et Yvelines
Numérique

2022-CSSYN-012

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 12 avril 2022
AR n° 078-200062248-20220406-lmc1130136-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Evolution grille tarifaire SQY THD

Le 6 avril 2022, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni Salle Alan Turing - 15 bis, avenue du Centre à Guyancourt et par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 31 mars 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu la délibération 2019-CSYN-05 relative à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la grille tarifaire annexée à la présente délibération à compter du 1er Juillet 2022

AUTORISE le président à apporter des modifications par voie d'avenant

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Bertrand COQUARD

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Evolution grille tarifaire SQY THD**

Président de séance : Monsieur Bertrand Coquard

Présents : 13

Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Julien CHAMBON, M. Bertrand COQUARD, M. Bruno CORADETTI, M. Nicolas DAINVILLE, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Laurent RICHARD, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 3

M. Pierre Bédier à M. Bertrand Coquard, M. Jean-Michel Fourgous à M. Nicolas Dainville, Mme Anne Hery Le Pallec à Mme Sonia Brau.

Absents excusés : 6

M. Eddie Aït, M. Daniel Courtes, M. Thomas Lam, M. Denis Larghero, Mme Nathalie Leandri, M. Jean-Marie Tétart.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Aménagement Numérique du Territoire	20	11	16

Adopté à l'unanimité